

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Centre de vaccination - Demande de subvention au titre fonds européen React-EU

Engagée dans la lutte contre la covid-19 et afin de soutenir l'effort national, la ville de Cenon a lancé le 19 juillet 2021 l'ouverture d'un centre de vaccination, au sein du Château du Diable. Ce centre est resté ouvert jusqu'au 31 mars 2022 et a permis de réaliser plus de 100 000 injections.

La ville a mis à disposition de ce centre tous les moyens dont elle disposait afin d'en assurer l'efficacité. Malgré le soutien conséquent de l'Agence Régionale de Santé, le coût de ce projet pour la ville n'est pas neutre : certaines dépenses de fonctionnement restent à la charge de la collectivité. Il est également à noter que de nombreux agents municipaux ont consacré du temps au centre de vaccination : interventions techniques, coordination, soutien logistique...

L'Europe, à travers l'initiative React-EU, a souhaité soutenir la réparation des dommages économiques engendrés par la crise sanitaire. Ce fonds pourrait ainsi être sollicité dans le cadre des actions de vaccination menées au Château du Diable.

Le plan de financement serait le suivant :

Poste de dépense	Détail	Coût total	Recettes	Montant
Investissement	acquisition matériel, informatique, réfrigérateur ...	7 016,00 €	ARS	191 263,00 €
Logistique	fournitures d'entretien, fournitures administratives, alimentaire, ...	50 014,00 €	Europe - React EU	49 546,00 €
Hygiène, santé	Produits pharmaceutiques	21 405,00 €		
Charge de personnel	Recrutements supplémentaires	113 846,00 €		
	Personnel mis à disposition Temps coordination, logistique...	48 528,00 €		
Total Dépenses		240 809,00 €		240 809,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 DELIBERATION N° 2022-48

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Europe ainsi qu'à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.